

in this question, and he had discharged his duty.

Hon. Mr. Campbell—The hon. gentleman is out of order. The question has been put and answered, and there can be no debate upon it.

Hon. Mr. McCully enquired whether during the present session of the Legislature the Government propose to submit an Act, providing for the constitution of a General Court of Appeal for Canada or for the establishment of any additional courts for the better administration of the Laws of Canada under the provisions of the 101st section of the British North America Act, 1867.

Hon. Mr. Campbell replied that an Act for that purpose had been prepared and was now under the consideration of the Government. Whether they would be able to submit it at the present session or not, he was not prepared to say, but he hoped to be able to inform his hon. friend before the close of the session.

Hon. Mr. Wilson moved that when this House adjourns on Wednesday, it do stand adjourned until Tuesday the 11th instant. He said the motion did not require a long speech. He thought public interest would not suffer in consequence of the adjournment. There would be only two days lost as to-morrow was a statutory holiday.

Hon. Mr. Sanborn said the members of the House had been working with great diligence, therefore he thought the Government should take a decided position one way or the other upon this motion, and say whether the adjournment should take place or not.

Hon. Mr. Mitchell would say on behalf of the Government that they were prepared to go on with the business of the country, and he thought as a matter of economy the House should not adjourn; nevertheless the Government were always ready to meet the wishes of the House.

Hon. Mr. Sanborn under the circumstances felt bound to sustain the Government if they thought they should go on with the business of the country. He hoped they would not be defeated upon a division, but if they were, he hoped they would not resign upon the question.

The motion was adopted upon a division.

ADDRESS

Hon. Mr. Botsford moved for "an address to His Excellency the Governor General, praying

il a accompli son devoir vis-à-vis des quatre ou cinq comtés maritimes qui s'intéressent à la question.

L'honorable M. Campbell: L'intervention de l'honorable sénateur est irrecevable. La question ayant été posée et la réponse donnée, il ne peut y avoir de débat.

L'honorable M. McCully demande: «Si le Gouvernement a l'intention de soumettre pendant la présente session, un acte à l'effet de créer une cour générale d'Appel pour le Canada, ou d'établir des tribunaux additionnels pour la meilleure administration des lois du Canada, en vertu de la 101^e clause de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de 1867?»

L'honorable M. Campbell répond qu'une loi en ce sens a été rédigée et est actuellement étudiée par le Gouvernement. Il ne saurait dire pour l'instant si cette loi sera soumise durant l'actuelle session, mais il espère pouvoir donner une réponse définitive avant la fin de la session.

L'honorable M. Wilson propose: «Que lorsque cette Chambre s'adjournera mercredi elle reste adjournée jusqu'au mardi le 11 courant.» Il ajoute que cette motion n'exige pas de longs discours. En effet, la chose publique ne pâtitrait pas d'un tel adjournement. On ne perdrat que deux jours, demain étant jour férié légal.

L'honorable M. Sanborn dit qu'étant donné que les membres du Sénat ont travaillé avec diligence, le Gouvernement doit prendre position dans un sens ou dans l'autre au sujet de la motion d'adjournement.

L'honorable M. Mitchell déclare au nom du Gouvernement que celui-ci étant disposé à poursuivre le travail, il serait préférable que le Sénat ne s'adjourne pas; néanmoins le Gouvernement est toujours disposé à s'incliner devant le désir des membres du Sénat.

L'honorable M. Sanborn estime que dans ces conditions, il a l'obligation d'appuyer le Gouvernement si celui-ci estime qu'il faut poursuivre le travail. Il espère que le Gouvernement ne sera pas battu en cas de vote, mais s'il l'était, qu'il n'offrirait pas sa démission.

La motion est adoptée sur division.

ADRESSE

L'honorable M. Botsford propose: «Qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gou-